Conseil de Paris

Séance du 16, 17, 18 et 19 Juin 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 23

Posée par Madame Sabrina Nouri et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire au Maire de Paris relative à l'adaptation thermique des logements sociaux parisiens face aux épisodes caniculaires.

La Ville de Paris n'a pas attendu les vagues de chaleur de 2026 pour prendre conscience des risques sanitaires pour les habitants. Depuis 2009 et l'adoption du Plan Climat Air Energie, la Ville de Paris a mis en place une série d'actions concrètes pour s'adapter et faire face aux crises météorologiques de plus en plus fréquentes. Les parisiennes et les parisiens les plus vulnérables et ils habitent le plus souvent dans les quartiers populaires et dans le parc social. Les dernières vagues de chaleurs ont été d'une force extrême, elles nous confirment que des réponses sociales et bâtimentaires doivent être apportées afin d'atténuer les potentielles crises sanitaires.

Concernant l'identification des logements les plus exposés aux fortes chaleurs, les logements mono-orientés, sans occultations et aux derniers étages sont les plus problématiques notamment quand ils n'ont pas bénéficié de rénovations thermiques. La ville de Paris a sollicité une étude à l'APUR pour qualifier et recenser ces logements et servir à la mise en place d'interventions prioritaires tant dans l'accompagnement des habitants vulnérables que dans une réponse technique sur le bâti.

Sur le volet d'accompagnement des locataires les plus vulnérables du parc social - les personnes âgées, les enfants en bas âges ou les personnes souffrants de problème de santé - les bailleurs sociaux développent en lien avec la Ville des outils de veille et d'information visant à mieux se préparer et à mieux se protéger dans son logement, en complément de toutes les interventions sur l'adaptation du bâti.

Depuis plusieurs années, la Ville a développé un "kit canicule" qu'elle diffuse à l'ensemble des bailleurs pour qu'ils puissent relayer ces informations à l'ensemble de leurs locataires. Ce kit comprend des communications sur les gestes à adopter pour mieux se protéger dans les logements, et des communications sur les actions de la Ville, avec des cartographies des îlots de fraicheur et des équipements publics disposant de salles rafraichies, de points d'eau, etc. Des affiches sont diffusées dans l'ensemble des résidences et des flyers sont distribués dans les boites aux lettres. De plus, les bailleurs incitent les personnes vulnérables à s'inscrire au dispositif « Reflex » qui permet aux personnes de bénéficier d'une veille téléphonique quotidienne.

En parallèle et en plus des campagnes d'affichage, les bailleurs ont procédé à des campagnes systématiques d'information via sms ou mail pour rappeler les gestes de protection et les consignes en cas d'urgence. Aussi la Ville encourage les bailleurs à valoriser la solidarité entre voisins afin d'organiser une entre-aide au sein même des immeubles en s'appuyant notamment sur le rôle essentiel des amicales de locataires.
Afin d'accentuer l'accompagnement, la Ville a demandé aux bailleurs de mobiliser leurs équipes de proximité pour organiser des veilles des locataires les plus vulnérables avec des visites à domicile. Les gardiens aussi agissent et ils sont un élément clé pour l'organisation de cette veille du fait de leur connaissance des locataires, et ils peuvent bénéficier de formation.
De plus, la Ville demande aux bailleurs d'ouvrir des lieux refuges dans les locaux en pieds d'immeubles avec la mise à disposition des « Locaux Communs Résidentiels/LCR » et des locaux commerciaux vacants. Ces lieux permettent d'accueillir en journée dans une pièce rafraichie les locataires qui en ont besoin. Un travail avec les associations locales et la mairie d'arrondissement est réalisé pour identifier tous les lieux pouvant accueillir dans des salles rafraichies les habitants.
Les bailleurs intensifient l'ouverture des espaces verts de leurs résidences à leurs locataires et ils étudient (en plus de l'intensification de la végétalisation) l'installation de brumisateurs et la pose d'ombrières pour de nouvelles interventions réduisant l'impact de la chaleur.
Concernant le volet « adaptation du bâti », plusieurs actions sont réalisées pour atténuer efficacement les vagues de chaleur en intervenant sur l'enveloppe du bâti : isolation, pose d'occultations solaires et végétalisation et désimperméabilisation des sols dans les parcelles.
Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une politique de rénovation thermique et environnementale, dite rénovation Plan Climat, du parc de logements sociaux de son territoire. Grâce à un soutien financier important de la Ville (conditionné à des critères thermiques et environnementaux), les bailleurs ont pu accélérer la rénovation et l'adaptation de leur parc et atteindre des objectifs ambitieux et exemplaires sur l'ensemble du territoire.
Ainsi avec plus de 70 000 logements rénovés et l'objectif de financer la rénovation de 5 000 logements par an, nous aurons en 2032 plus de 100 000 logements ayant bénéficié du dispositif Plan climat.
Depuis 2020, la Ville de Paris a généralisé la pose d'occultations et la mise en œuvre des matériaux bio sourcés qui permettent d'obtenir de meilleures performances thermiques et donc d'améliorer l'habitabilité des logements en particulier durant les périodes de fortes chaleurs.
Depuis 2022, les bailleurs sociaux ont accéléré l'adaptation du bâti grâce à la création du fond « îlot de fraicheur » qui propose le financement de la pose de protections solaires, la végétalisation du bâti et des parcelles. Ce fond a permis la pose de près de 30 000 occultations (en plus de celles déjà posées dans le cadre des opérations Plan climat) et de végétaliser plus de 10 hectares. La Ville s'est donnée pour objectif 100% des logements équipés d'occultants d'ici la fin de la mandature. La végétalisation des toitures terrasses est aussi systématiquement étudiée, elle permet d'avoir des performances thermiques et de protéger les logements des derniers étages.

Un travail sur la peinture blanche des toits permet aussi de gagner quelques précieux degrés dans les logements.
Actuellement, la Ville travaille avec les bailleurs sociaux au développement d'autres dispositifs avec des installations rapides qui permettront d'atténuer les pics de chaleur et garantir un confort : l'installation de brasseurs d'air qui permettent aux logements les plus exposés de gagner jusqu'à 4° de ressenti et la pose de films anti-UV.
À moyen terme, les services de la Ville étudient le développement du réseau de froid et le potentiel de géothermie de minime importance. Ces productions de froid peuvent être mutualisés entre les équipements publics et les résidences du parc social. En attendant le développement de ces réseaux vertueux et pour répondre aux risques sanitaires des locataires, la Ville ne s'interdit pas d'étudier l'usage de climatiseurs dans les situations les plus critiques pour les personnes les plus fragiles.